

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**
Séance du 21 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le 21 mai, à 18 heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Bruno BONNEFOY, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Etaient absents :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 13 mai 2014

Date d'affichage : 13 mai 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650-1 du CGI prévoit que dans chaque commune est instituée une CCID composée du maire et de 6 commissaires (communes de – 2000 ha). La durée du mandat est identique à celle du Conseil Municipal.

Elle est dressée par le Conseil Municipal sous forme d'une délibération. Et doit comprendre 24 noms.

Les 6 titulaires et les 6 suppléants seront choisis par la Direction Générale des Finances Publiques du Gard.

Cette commission doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Liste de 24 personnes pour obtenir 6 titulaires et 6 suppléants dont 1 membre domicilié hors de la commune et 1 membre propriétaire de bois et forêts si ensemble de propriétés boisées > 100 ha

⇒ Commissaires domiciliés hors de la commune et inscrits aux rôles des impôts locaux de la commune

2 titulaires: Alain Prat (Foissac), René Tournayre (Uzès)

2 suppléants : Jean-Paul Ollier (Saint Quentin la P.), Marie-Christine Fournier (Redessan).

⇒ Commissaires domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts :

2 Titulaires : Paul Stengel, Pierre Fournier

2 suppléants : Lucien Romieu, Pascal Bully.

⇒ Commissaires domiciliés dans la commune

8 titulaires : Henri Paradis, Olivier Charmasson, Alexis Piette, Martine Julia-Sanchez, Serge Guiraud, Bernard Guiraud, Patrick Souffir, Gilbert Orivelle

8 suppléants: Gérard Ferrand, Alain Champetier, Bruno Bonnefoy, Eddy Krahënstuhl, Martine Lopez, Michel Paradis, Roger Tomasi, Jacques Chatout.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie conforme,

Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS

Séance du 21 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le 21 mai, à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Bruno BONNEFOY, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Etaient absents :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 13 mai 2014

Date d'affichage : 13 mai 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : CONSTITUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le centre Communal d'action sociale est un établissement public communal qui à la charge de mettre en œuvre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il est géré par un Conseil d'administration présidé par le maire, renouvelé dans les deux mois après l'élection municipale, et composé en nombre égal :

- De membres élus en son sein par le conseil municipal
- De membres nommés par le maire, parmi les personnes qualifiées participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

⇒ 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal : Pierre Michel, Chantal Fabien, Maria Fernandes, Brigitte Favand, Franck Tichadou, Rachel Baudry, Martine Lopez, Frédéric Levesque

⇒ 8 membres nommés par le maire : Ghislaine Quéma, Karen Bonnet, Annie Voisard, Maguy Puig, Yannick Prioux, Eve Champetier, Marie Cavaillé, Ingrid Capellmann

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la désignation des membres du Centre communal d'action sociale à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MONTAREN ET SAINT MEDIERS**
Séance du 21 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le 21 mai, à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Bruno BONNEFOY, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Etaient absents :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 13 mai 2014

Date d'affichage : 13 mai 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS

La Commission Culture, Sports, Associations, a proposé, pour l'année 2014, le versement des subventions suivantes aux associations :

Association	Subvention 2014
Amicale des Chasseurs	1000 €
Amis de la Médiathèque	500 €
Association des Parents d'élèves	1000 €
Association Sportive de Montaren	2500 €
Association Saint Médiers	150 €
La Boule Dure	500 €
Les Ravis de la Carcarie	800 €
Citrouille et compagnie	150 €
Collectif du Pois Chiche	3000 €
Coopérative scolaire de Montaren et Saint Médiers	3000 €
Compagnie des Enchantées	200 €
Association des Maires du Gard	En attente
Centre Social de Saint Quentin la Poterie	En attente
Total	12 800 €

En qualité d'intervenante rémunérée par l'une des associations pour des prestations ponctuelles, Madame Rachel Baudry n'a pas pris part au vote.

Il faut également préciser que la Coopérative Scolaire de Montaren et Saint Médiers, n'ayant pas remis au Conseil Municipal son dossier de demande de subvention, une proposition d'allocation de subvention a été néanmoins faite, mais les fonds ne pourront être débloqués que lorsque le dossier aura été transmis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les montants de subventions à verser aux associations pour l'année 2014 soit la somme totale de 12 800 € à l'unanimité (précision faite que Madame Rachel Baudry n'a pas pris part au vote).

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAREN ET SAINT MEDIERS
Séance du 21 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le 21 mai, à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Frédéric LEVESQUE, maire.

Etaient présents : Frédéric LEVESQUE, Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Martine JULIA-SANCHEZ, Ménélik PLOJOUX-DEMIERRE, Rachel BAUDRY, Pierre MICHEL, Franck TICHADOU, Martine LOPEZ, Maria FERNANDES, Thérèse DELBOS, Brigitte FAVAND, Frédéric BARNEAUD, Michel PARADIS, Chantal FABIEN, Alexis PIETTE, Bruno BONNEFOY, Emmanuel FERREIRA, Delphine LAVILETTE

Etaient absents :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 13 mai 2014

Date d'affichage : 13 mai 2014

L'assemblée étant en nombre suffisant pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

OBJET : REALISATION D'UN MEMOIRE / PREMIERE GUERRE MONDIALE

L'année 2014 verra le début des commémorations de la première guerre mondiale. Notre commune se doit de rendre hommage à ceux de ses habitants morts pendant ce conflit.

La municipalité envisage de faire appel à un historien généalogiste qui effectuerait des recherches sur notre village à la veille de la Grande Guerre, et sur ces jeunes soldats morts pour la France.

Le résultat de ces recherches prendrait la forme d'un mémoire regroupant les informations sur le village, les poilus et le monument aux morts, émanant de sources diverses : municipales, départementales, familiales, militaires, privées.

Toutes ces informations seraient mises à la disposition de la municipalité qui pourrait non seulement les conserver mais les utiliser librement.

Le Conseil Municipal après délibération reconnaît l'intérêt de ce mémoire pour la commune, mandate l'adjointe à la Culture et un groupe de conseillers pour le piloter et vote un budget de 2000€ pour en assurer la réalisation.

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie conforme,
Le maire,